

MINISTERE DE L'ENERGIE,
DES MINES ET DES CARRIERES

BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE

Arrêté N°2024/41304 MEMC/SG/DGE
portant approbation des règles techniques
de raccordement au réseau de transport de
l'électricité

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la Loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017, portant réglementation générale du secteur de l'énergie ;
- Vu le décret n° 2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022, portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023, portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022, portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2023-0255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 mars 2023, portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrieres ;
- Vu l'avis conforme n°001/ARSE/CR du 13 mai 2024 de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie.

ARRETE

Article 1 : En application des dispositions de l'article 37 de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie, le présent arrêté approuve les règles techniques de raccordement au réseau de transport de l'électricité.

Article 2 : Un comité technique mis en place par le Ministre chargé de l'Energie assure le suivi de l'application du Code de Raccordement.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et abroge toute disposition antérieure contraire.

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 18 JUL 2024



Yacouba Zabré GOURA
*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances*